

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sceaux propose une nouvelle aide financière à l'achat d'accessoires vélo pour les particuliers

La ville de Sceaux fait évoluer son dispositif d'aide financière en faveur de l'usage du vélo pour les particuliers. Pour une meilleure complémentarité avec l'aide à l'achat de VAE mise en place par la région Île-de-France, elle propose à ses habitants une nouvelle aide à l'achat d'accessoires vélo.

Un nouveau dispositif pour les particuliers

Pour continuer d'inciter les particuliers à opter pour les mobilités douces, la ville de Sceaux a remplacé depuis le 1^{er} novembre son aide à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE), déjà subventionné par la Région à hauteur de 500 euros, par un dispositif innovant d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo (antivol, casque, gants, gilet de sécurité, vêtements de pluie pour cycliste, chariot à provisions pour vélo, siège enfants et remorques). Cette nouvelle aide est calculée sur la base de 50 % du prix d'achat TTC, dans la limite de 100 euros par membre du foyer.

Sceaux engagée en faveur des mobilités douces

Mise en place depuis 2011, la précédente aide de la Ville à l'achat de VAE a donné lieu à plus de 500 subventions en 10 ans, pour un montant total de plus de 70 000 euros. « *L'aide d'Île-de-France Mobilités portant déjà sur l'acquisition d'un VAE, il nous apparaissait pertinent de faire évoluer notre propre dispositif d'aide pour accompagner la pratique du vélo* », explique Patrice Pattée, adjoint au maire délégué à l'espace public et aux mobilités. « *Faire du vélo son mode de déplacement principal au quotidien implique de s'équiper pour se protéger des intempéries ou assurer sa sécurité, de sécuriser son stationnement, ou encore d'adapter son vélo afin de pouvoir emporter ses courses.* » Pour demander à bénéficier de cette nouvelle aide, les Scéens doivent compléter le formulaire disponible à l'accueil de l'hôtel de ville (122 rue Houdan) ou sur sceaux.fr > mes démarches.